



Recommandations de la CQA/ACC pour les compétitions/expositions de courtepointes

Les règlements de la CQA/ACC pour les courtepointes de compétition encouragent les designs traditionnels et contemporains de courtepointe utilisant autant les nouvelles techniques que les anciennes. Les techniques utilisées devraient bien se marier avec le design et l'utilisation de la pièce.

Il est de la responsabilité des organisatrices des expositions de courtepointes d'établir clairement les critères d'entrée pour l'exposition qui sont souvent appelés "demandes d'inscription". Avec de plus en plus de styles reconnus dans l'art de la courtepointe, les "demandes d'inscription" d'une exposition devraient être très claires sur les différentes catégories qui seront acceptées dans l'exposition. Dans ses expositions jugées, la CQA/ACC permet l'entrée d'une grande variété de catégories.

Une liste de définitions est fournie à la fin de ce document.

L'exposition avec présélection/jugée

Lorsqu'une exposition est présélectionnée cela veut dire que les travaux présentés ont été sélectionnés par des jurés qualifiés soit d'après des diapositives/photos numériques/photographies des entrées, soit par des articles effectivement reçus, en utilisant des recommandations prédéterminées. Une exposition avec présélection peut ou non être jugée. L'exposition jugée est celle où des travaux sont exposés et évalués pour ensuite voir des juges choisir les pièces les plus remarquables pour des prix et ce d'après les recommandations des organisatrices.

L'exposition avec présélection et/ou jugée demande plusieurs éléments pour être couronnée de succès.

Responsabilités des organisateurs(trices)

1. Avant et pendant l'exposition
 - a. Déterminer la grandeur de l'exposition
 - b. Produire une "demande d'inscription" qui définit clairement les exigences d'admission
 - c. Déterminer les recommandations et surveiller la présélection/jugement de l'exposition
 - d. Fournir directement aux participant(e)s ou par le biais de la coordonnatrice du juré des informations détaillées concernant l'envoi et les exigences pour l'accrochage des courtepointes acceptées.
 - e. S'assurer d'accuser réception de la courtepointe rapidement auprès de la courtepointière.
 - f. Ouvrir les entrées en présence d'un témoin. Photographier et prendre en note les courtepointes qui arrivent dans un état discutable. Aviser la courtepointière immédiatement et prendre des moyens de correction seulement avec la permission écrite de cette dernière .
 - g. suspendre les pièces acceptées pour l'exposition.
 - h. Fournir une protection pour les courtepointes et informer les participantes des moyens de les assurer.
2. Présélection et jugement
 - a. Choisir les jurés et/ou juges.
 - b. Indiquer clairement par écrit aux jurés/juges ce qui est attendu de leur part en incluant toute information ou document nécessaire et ce avant les présélections/jugements. Cela peut prendre la forme d'un contrat.

- c. Prendre en note si oui ou non il y a des montants alloués aux artistes pour la participation ou s'ils ont été exonérés.
 - d. Durant les présélections/jugements, s'assurer de pouvoir fournir des éclaircissements ou consultations si c'est demandé.
 - e. Fournir un(e) secrétaire ou de l'équipement pour dicter/transcrire aux juges qui en font la demande.
3. Après l'exposition
- a. Retourner les courtepointes aux participantes dans un laps de temps défini.
 - b. Embaquer les courtepointes de façon adéquate pour l'envoi de retour avec toute documentation nécessaire.
 - c. Envoyer les critiques des juges, les prix et rosettes de récompenses avec la courtepointe ou séparément par une entreprise de transport retraçable.

Responsabilités générales des jurés/juges

Toutes les critiques/commentaires devraient être basés sur la courtepointe présentée et non sur la qualité de l'image, sauf dans le cas où une image de mauvaise qualité ne permettrait pas de pouvoir commenter la courtepointe adéquatement.

1. Réviser en avance les recommandations des organisatrices et les critères pour les récompenses et s'y conformer pendant les délibérations.
2. Garder l'esprit ouvert lorsque vous travaillez.
3. Expliquer clairement vos décisions auprès des organisatrices.
4. Préparer des critiques écrites, si besoin est, tout en gardant du doigté et restant diplomatique dans les commentaires.
5. La discrétion doit être maintenue en tout temps durant la présélection ou le jugement.

Critères de présélection

1. Se conformer aux exigences décrites dans les demandes d'inscription de l'exposition
2. Impact visuel
3. Balance du design, rythme, proportions
4. Harmonie et utilisation des couleurs
5. Agréable agencement des matériaux en fonction du patron et recherche de la texture; où nous pouvons l'observer
6. Pertinence du choix des matériaux en relation avec le design et la fonction ,où nous pouvons l'observer
7. Compétence dans la technique, où nous pouvons l'observer

Critères de jugement

1. Apparence générale
 - a. présentation générale
 - b. présentation soignée
 - c. propreté
 - d. fils non-apparents (où c'est approprié)
 - e. bien identifiée (étiquette)
 - f. peut être suspendue conformément à la demande
2. Design
 - a. composition générale
 - b. balance

- c. rythme
 - d. proportions
 - e. utilisation des couleurs
 - f. choix approprié des agencements de matériaux du patron et de la texture en demeurant fidèle à l'usage de la courtepointe.
 - g. choix approprié du motif de piquage et du matériel
 - h. bordures/bandes/bordures de finition qui rehaussent et complètent le travail
 - i. convenance des matériaux en relation avec le design et la fonction
3. Maîtrise d'exécution
- a. Techniques traditionnelles
 - i. précision dans l'assemblage du dessus
 - ii. bordures : droites si c'est l'intention, bien étendues
 - iii. bordures de finition : appropriée à l'utilisation de la courtepointe
 - iv. piquage : technique pertinente
 - v. envers : compatible avec le dessus, étendu uniformément et sans pli, les noeuds cachés
 - b. Techniques innovatrices
 - i. devrait être en accord et faire un tout avec le design

Responsabilités des participant(e)s

1. Soumission de l'inscription
 - a. Se conformer aux recommandations des inscriptions et dates limites comme décrites dans les "demandes d'inscription".
 - b. Fournir des diapositives, photos numériques ou photographies claires et bien identifiées, comme demandé.
 - c. Fournir toutes les informations et frais tels que demandés dans les "demandes d'inscription".
 - d. S'assurer que la courtepointe soit disponible pour toute la durée de l'exposition.
2. Entrée acceptée
 - a. Bien conserver toute la correspondance et les contrats.
 - b. Prendre en note les dates d'arrivée et de retour comme déterminé dans les "demandes d'inscription" et/ou dans la lettre d'acceptation de l'inscription.
 - c. Prendre en note si oui ou non il y a des prix de participation versés aux artistes (ou s'ils ont été exonérés).
 - d. Vérifier dès le début à qui revient de payer les frais de poste, d'assurance et de douane.
 - e. Contacter votre agent d'assurances personnel pour vous assurer que votre courtepointe est couverte contre la perte et les dommages pendant le transit et l'exposition. Vous informer sur les ententes en apport d'assurances par le commanditaire principal de l'exposition. Vous renseigner si une évaluation écrite est nécessaire lorsqu'une réclamation est faite.
 - f. Empaqueter votre courtepointe adéquatement en prenant en considération le moyen de transport et la durée du transit.
 - g. Si le moyen d'envoi choisi par les organisatrices n'est pas à votre satisfaction, assurez vous d'envoyer votre courtepointe avec des instructions claires, de l'argent ou une étiquette de transport prépayée pour couvrir les coûts de votre moyen préféré d'envoi pour le retour de votre morceau.
3. Entrée rejetée
 - a. Considérer les commentaires ou critiques des jurés/juges, si vous en recevez, comme un outil constructif pour vos projets de courtepointe futurs.

- b. Vérifier les critères d'inscription pour vous assurer que les standards de la fabrication de la courtepointe et que le paquet d'envoi dans son entier rencontraient les demandes. Vous assurer que la qualité de la photo fournie était adéquate pour une bonne évaluation des jurés.
- c. Essayer encore, la courtepointe peut être choisie dans une autre exposition.

Définitions

Commentaire de l'artiste	Un commentaire clair et précis pour accompagner un morceau et écrit à la première personne. Habituellement n'ayant pas plus de 100 mots, le commentaire devrait décrire à l'observateur la relation de l'artiste avec la pièce présentée, ce qui a influencé la courtepointière à créer cette pièce en particulier et les techniques utilisées.
Demande d'inscription	Le document dans lequel sont décrits les critères pour la compétition/exposition. Ceci inclus les dates limites, les frais, le thème (si applicable), les grandeurs, les catégories et procédures d'inscription. Il peut aussi inclure une liste des prix et commanditaires. Ce document devrait aussi demander l'origine du design et attribuer le mérite à toute personne s'étant impliquée dans le processus, incluant la photographie. Les "demandes d'inscription" peuvent aussi comprendre les informations concernant les assurances fournies par l'exposition.
Courtepointe contemporaine	Une courtepointe utilisant n'importe quel style ou technique couramment employés.
Courtepointe de groupe	Une courtepointe à laquelle plusieurs personnes ont contribué à la fabrication et/ou au piquage du produit fini.
Juge	Une personne possédant de vastes connaissances et antécédents en courtepointe, art et/ou design et qui a été nommée par les organisateurs(trices) pour évaluer les articles d'une compétition en se conformant à des recommandations prédéterminées.
Exposition jugée	Une exposition qui exhibe des travaux de courtepointe parmi lesquels les juges choisissent les travaux les plus remarquables en vue de donner des prix tels qu'accordés d'après les recommandations des organisatrices.
Exposition avec présélection	Une exposition dans laquelle les travaux exhibés ont été sélectionnés par des jurés compétents qui utilisent des recommandations prédéterminées et ce d'après diapositive/photo numérique/photographie des articles, ou par des articles effectivement reçus. Une exposition avec présélection peut ou peut ne pas être jugée
Juré	Une personne possédant de vastes connaissances et antécédents en courtepointe, art et/ou design et qui a été nommée par les organisatrices pour sélectionner les courtepointes qui rencontrent les exigences préliminaires d'une exposition/compétition. Le juré se fie à des expériences passées et aux éléments esthétiques lorsqu'il choisit les articles d'après diapositives/photos numériques/photographies. Les articles peuvent aussi être sélectionnés pour compléter une collection attractive de travaux si ce n'est que pour une exposition de montre.
Processus de la présélection	Le processus par lequel un groupe de jurés passe en revue les entrées qui seront comprises dans l'exposition et sélectionne les articles soumis par diapositives/photos numériques/photographies ou d'après morceaux réels

et ce , toujours en suivant les recommandations prédéterminées. Un commentaire personnel (de l'artiste) peut aussi être pris en considération.

Courtepointe individuelle

Une courtepointe qui a été confectionnée entièrement par une seule personne.

Courtepointe innovatrice

Une courtepointe dans laquelle sont utilisées les caractéristiques de structure de base d'une courtepointe et qui en même temps explore le design, la couleur, les techniques et les matériaux en dehors et au-delà des disciplines traditionnelles.

Courtepointe traditionnelle

Une courtepointe utilisant des blocs, patrons ou designs de techniques bien reconnues.

P.S.: La forme féminine utilisée dans ces recommandations désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les hommes que les femmes.

Ce document peut être reproduit dans un journal ou bulletin de guildes à des fins pédagogiques ou encore imprimé pour des besoins personnels.